



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE
POLITIQUE RÉGIONALE ET URBAINE

Le Directeur général

Bruxelles, le
MH - regio.ddg.d.1(2019)7073447

Monsieur l'Ambassadeur,

En mai 2018 la Commission européenne a présenté ses propositions de règlement pour l'objectif de coopération territoriale (INTERREG) de la politique de cohésion.

Afin d'assurer la mise en œuvre cet objectif, la Direction-Générale de Politique Régionale et Urbaine (DG REGIO) a procédé à l'élaboration de documents d'orientation concernant les programmes de coopération territoriale de la période 2021-2027.

Vous avez déjà été destinataires des documents d'orientation pour les programmes transfrontaliers dans lesquels votre pays participe. Nous vous faisons parvenir à partir de maintenant les documents d'orientation relatifs aux programmes transnationaux et aux régions ultrapériphériques (RUP) dans lesquels la France est impliquée.

Le document d'orientation qui vous est adressé présente une analyse des principales caractéristiques de la zone géographique du programme de coopération « Amazonie » et tire les leçons des précédentes périodes de programmation. En fonction de cette analyse et de cette expérience, le document d'orientation définit les objectifs stratégiques pour la coopération en 2021-2027 et les orientations qui en découlent.

Je me permets d'insister sur deux nouveautés importantes proposées par la Commission européenne pour la coopération territoriale des régions ultrapériphériques :

- d'une part, la création d'un cadre spécifique dans lequel la distinction entre volet transnational et volet transfrontalier est supprimée. Ce dispositif constitue une simplification considérable de l'architecture de ces programmes;
- d'autre part, l'intégration au sein de ces programmes des fonds de l'Instrument de Voisinage, de Développement et de Coopération Internationale destinés aux pays tiers aux côtés du Fonds Européen de Développement Régional bénéficiant aux RUP, ce qui facilitera la mise en œuvre de projets conjoints aux RUP et aux pays tiers.

Son Excellence M. Philippe LEGLISE-COSTA
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire
Représentant Permanent
Représentation permanente de la France auprès de l'UE
Place de Louvain 14
B-1000 Bruxelles

C'est donc un changement d'échelle significatif qui est proposé par la Commission pour la coopération territoriale des RUP avec leur voisinage qui devrait permettre de renforcer, avec des moyens renouvelés, leur intégration régionale.

Le document d'orientation ci-joint a pour objet de servir de point de départ pour les discussions entre les pays et régions de l'Union européenne participants, d'une part, et la Commission européenne, d'autre part. Il conviendrait que les discussions informelles débutent le plus tôt possible en vue de l'adoption du prochain programme fin 2020.

Veillez agréer, Excellence, l'expression de notre haute considération.

Marc Lemaître

Annexe: Document d'Orientation pour le programme de coopération
«Amazonie» 2021-2027

Régions Ultrapériphériques (RUP) Document d'orientation

Programme de coopération territoriale « Amazonie » (Guyane (RUP), Suriname, Brésil et Guyana)



Résumé

Sur base d'une analyse de la situation socio-économique et des différents programmes de l'Union européenne dédiés à la zone de coopération, la Commission recommande 7 orientations (O) pour la période 2021-2027 :

O.1: Maintenir et renforcer la zone actuelle de coopération RUP Guyane avec les trois pays tiers que sont le Suriname, Le Guyana et le Brésil (Amapa, Pará, Amazonas).

O.2- Etablir des synergies de coopération entre le FEDER et d'autres fonds de financement de l'UE pour faire face aux besoins accrus de protection de la biodiversité pour la période de programmation 2021-2027. La lutte contre les catastrophes naturelles, comme les incendies , recevra une attention particulière.

O.3: Renforcer la Concentration thématique accrue sur l'objectif thématique (OT 2), et (OT 3), introduction de l'Objectif spécifique « meilleure gouvernance INTERREG » et une « Europe plus sûre et mieux sécurisée ».

O.4: Incorporer la coopération dans les programmes régionaux FEDER "mainstream." Des exemples existent déjà .

O.5: Etablir des partenariats élargis à des bénéficiaires hors zone ayant des expertises sur les thématiques retenues par le futur programme.

O.6: Développer une coordination accrue entre le nouveau programme FEDER et le nouvel Instrument pour le Voisinage, le Développement et la Coopération internationale (NDICI, volets ex-FED, NDICI-Volet ENI). Il est important de trouver des synergies avec des fonds venant des nombreuses organisations internationales qui interviennent dans la région.

O.7: Aligner la nouvelle programmation du programme de coopération territoriale Amazonie sur les objectifs de la stratégie maritime atlantique

Table des matières

A. Introduction : La Dimension politique	p4
B. Analyse de l'aire géographique : Atouts et Défis	p5
C. Dimension territoriale et aspects socio-économiques de la zone de coopération	p7
C.1 -La Guyane	p8
C.2-Le Suriname	p10
C.3-Le Guyana	p10
C.4-Le Brésil	p10
D. Programme de coopération territoriale FEDER2007-2013 et 2014-2020	p11
D1 Enseignements tirés des précédentes périodes de programmation	p11
D2 Fiche du PO 2014-2020	p13
E. Organisations internationales régionales opérant dans l'espace géographique du PO Amazonie	p13
F. Migrations dans le Territoire RUP Guyane	p17
G. Objectifs stratégiques et objectifs spécifiques	p19
H. Piste de réflexion sur des orientations stratégiques	p22

A-Introduction : Dimension politique : statut des régions ultrapériphériques

1-Les régions ultrapériphériques (RUPs) dont la Guyane fait partie sont bordées par des frontières extérieures de l'Union Européenne (UE), soit maritimes, soit terrestres. L'article 8 du Traité sur l'Union Européenne (UE) dispose que l'Union développe avec les pays de son voisinage des relations privilégiées, en vue d'établir un espace de prospérité et de bon voisinage, fondé sur les valeurs de l'Union et caractérisé par des relations étroites et pacifiques reposant sur la coopération.

2-La situation des régions ultrapériphériques est reconnue par les traités de l'UE et, depuis 2009, au titre de l'article 349 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), ce qui leur permet de bénéficier de mesures spécifiques dans le cadre de politiques clés de l'UE telles que l'agriculture, la concurrence et la cohésion. Entre 2014 et 2020, les Fonds structurels et le régime spécial pour l'agriculture (le règlement POSEI2) leur octroient près de 13,8 milliards d'EUR.

3-Cependant leurs handicaps, notamment l'éloignement géographique de la Guyane qui se trouve à plus de 7000 Kms de la métropole, entraînent des coûts supplémentaires pour les entreprises, entravant ainsi leur participation pleine et entière au marché unique. Une solution à ces entraves serait une meilleure intégration des RUPs dans leur voisinage géographique. La Communication de la Commission du 24 octobre 2017, "Un partenariat stratégique renouvelé et renforcé avec les régions ultrapériphériques de l'Union européenne", consacre le chapitre 4 à cette coopération territoriale transnationale (*4. Renforcer la coopération des régions ultrapériphériques avec leurs voisins et au-delà*). Il s'agit d'un pilier essentiel de la stratégie en raison de la nécessité pour les RUPs de renforcer et d'étendre leur coopération, par-delà leur voisinage, à d'autres pays tiers et partenaires internationaux, dans un contexte de globalisation et d'interdépendance croissante.

4-Dans sa Communication, la Commission s'engage à :

- réfléchir à la possibilité de cibler les nouveaux investissements de l'UE sur des projets prioritaires à grande échelle dans les bassins géographiques des RUPs;

- faciliter la coopération entre les régions ultrapériphériques et leurs voisins par un rapprochement des règles régissant les instruments de financement pertinents et l'établissement éventuel de programmes conjoints.

5-Les plateformes de dialogue FED/FEDER mises à disposition conjointement des fonds FED et des fonds FEDER pour financer des projets dans chaque programme de coopération territoriale européenne pour la période 2014-2020 permettent l'émergence de projets communs soit cofinancés par les deux fonds soit par le FEDER dans les pays tiers participants (voir point 61).

6-Pour faciliter cette coopération des RUPs entre elles et avec les pays tiers de leur voisinage, la proposition de Règlement INTERREG 2021-2027□ intègre une nouvelle composante spécifique pour les RUPs (Composante 3), qui ne distingue plus la coopération transfrontalière de la coopération transnationale et permet d'intégrer plusieurs fonds dans un même programme et sous la responsabilité d'une seule autorité de gestion.

7-La stratégie maritime pour la région atlantique¹ porte sur les côtes et les eaux relevant de la souveraineté ou la juridiction des cinq Etats membres de l'UE qui ont une côte Atlantique. La RUP Guyane est couverte par cette stratégie mais elle n'y participe pas.

B. Analyse de l'aire géographique : atouts et défis

8-Le territoire de l'espace de coopération est caractérisé par une forte cohérence géographique et naturelle. C'est un territoire extrêmement vaste et peu peuplé. La superficie cumulée de la zone du Programme est de 3 412 024 km² pour une population globale de 13 628 750 habitants.

9-L'espace de coopération se caractérise également par la place prépondérante de la forêt amazonienne. L'espace de coopération partage environ 80% du grand écosystème de la forêt de l'Amazonienne qui avec les grands fleuves de cette région structure le territoire et organise la vie économique et sociale des populations. Du fait de l'omniprésence de la forêt, les populations se concentrent dans quelques gros pôles urbains situés sur le littoral et le long des fleuves. Le reste du territoire est pratiquement vide et abrite essentiellement des populations amérindiennes.

10-Le Programme de coopération territoriale Amazonie (programme Amazonie) doit faire face aux problématiques de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel. Parmi les problématiques, la déforestation de la forêt Amazonie et les incendies de forêt de plus en plus fréquents et violents. Entre 1991 et 2004, on note une déforestation croissante atteignant un taux annuel de perte de surface forestière de 27 423 km² en 2014. Ainsi, la surface couverte par la forêt continue de décroître.

11-La forêt amazonienne représente à elle seule la moitié des forêts tropicales restantes sur la Terre, 60% de sa superficie s'étend sur le territoire du Brésil, le reste se trouve au Pérou, en Colombie, ainsi que dans certaines parties du Venezuela, de l'Équateur, de la Bolivie, du Guyana, du Suriname et de la Guyane. Elle est ainsi la forêt la plus vaste et contient la plus grande biodiversité au monde.



Carte 1 : Grand écosystème de l'Amazonie. Environ 80%, de la forêt de l'Amazonie fait partie du programme

¹ COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Définir une stratégie maritime pour la région atlantique /* COM/2011/0782 final */

12-Le programme possède une grande richesse maritime notamment de par sa côte d'environ 2 600 kms. Néanmoins certains problèmes émergent au sein du CARICOM au sujet de l'activité de pêche dans l'océan Atlantique qui borde cette région.

13- La gestion des déchets constitue un autre problème de la région. Le gouvernement français via Ernst and Young (EY) ("Building a Better Working Place") a conduit une étude pour accroître la prévention et la gestion des déchets dans les RUPs (Guyane comprise) dans l'optique de réduction et de valorisation économique (conclusions étude Europ'Act-optimisation fonds européens pour l'émergence des projets régionaux de gestion des déchets en faveur de l'économie circulaire - Gouvernement français).

14-L'espace de coopération réunit ainsi des territoires ayant des langues officielles différentes: français, néerlandais, portugais et anglais ainsi que des systèmes juridiques très différents. Cependant, une volonté politique de coopération est présente.

15-Les frontières politiques de l'espace de coopération ne correspondent pas à ses frontières ethnoculturelles : il existe au sein même des différents territoires de l'espace de coopération une forte diversité ethnique, linguistique, religieuse et culturelle et ces communautés sont parfois communes aux différents Etats et territoires. Il existe par exemple, au-delà des langues officielles, nombre de langues autochtones. Cette mixité tient à la diversité des peuplements autochtones et à l'histoire du territoire marquée par de nombreuses migrations. La population de l'espace de coopération compte plus de 30 groupes ethniques et culturels différents, auxquels s'ajoutent des migrants plus récents.

16-Les différences culturelles, juridiques et linguistiques entre la RUP Guyane et le Suriname, le Guyana et le Brésil font partie du quotidien du programme. La Guyane, seul territoire européen au sein du programme, doit d'ailleurs appliquer l'ensemble des normes européennes, bien plus contraignantes que celles des pays voisins.

17-Bien que la coopération avec le Suriname soit historique, les différences juridiques, linguistiques et culturelles sont un défi constant. Un sujet délicat est la condamnation par contumace du Président Bouterse aux Pays-Bas en juillet 1999 pour trafic de drogue (et le mandat d'arrêt européen qui l'a empêché de se rendre dans l'UE). Ce pays doit faire face à des problèmes de corruptions majeurs tels que le trafic de drogue, le blanchiment d'argent et l'extraction illégale d'or.

18-Du côté du Brésil, seul l'Amapa entretient avec l'AG une relation privilégiée, dans le sens où le Gouvernement participe régulièrement à la prise de décisions concernant le programme. Le Para et l'Amazonas n'interviennent que marginalement, généralement en début de programmation. Les trois états du Brésil sont très intéressés par la coopération dans la région, mais l'appui national se révèle insuffisant pour développer davantage la coopération..

19-La participation du Guyana au Programme de Coopération Territorial Amazonie est encore marginale. Ce pays a fait part à plusieurs reprises de sa volonté concrète de participer à la mise en œuvre opérationnelle du programme. Des efforts seront indispensables pour intégrer davantage ce pays dans la mise en œuvre du programme. Ce pays souffre d'une grande instabilité politique, l'Exécutif étant l'objet de fréquentes motions de censure du Parlement. Au niveau régional, le différend frontalier avec le Venezuela se poursuit et le cas du Guyana a été évoqué dans divers forums internationaux. Le gouvernement dénonce notamment les incursions de la marine vénézuélienne dans sa zone économique exclusive (ZEE) et les divisions au sein de la CARICOM sur le Venezuela se sont intensifiées.

20-Le Suriname et le Guyana n'apportent pas de financements nationaux au programme mais bénéficient du Fonds Européens de Développement (FED) au titre de la politique de coopération de l'Union.,. Le Suriname et le Guyana sont éligibles au 11^o FED au titre de la coopération bilatérale, le MERCOSUR et le CARICOM étant éligibles au FED régional. Si le Brésil ne peut plus prétendre à la coopération bilatérale, l'UE continue de soutenir ce pays par le biais de programmes thématiques et régionaux et d'autres instruments. De plus, le Brésil est membre du MERCOSUR. La Guyane quant à elle bénéficie de fonds FEDER au titre de la politique de cohésion de l'Union Européenne.

21-Dans le cadre du programme 'INTERREG « Amazonie », le Suriname et la Guyane française ont lancé un projet transfrontalier pour la construction d'un nouveau ferry sur la rivière Maroni, avec le soutien financier conjoint du FED et du FEDER. Néanmoins, la coordination entre ces deux fonds s'avère très complexe. Les négociations ont commencé en 2012 et à la demande du Suriname il a été décidé récemment que les fonds de l'enveloppe régional du 11eme FED seront utilisés pour assurer la contribution du Suriname pour la construction du bac sur le Maroni "Gabriella II ", à hauteur de 0,625millions €(voir 61).

22- La zone de coopération du Programme Amazonie souffre d'une insuffisante formation du capital humain, en particulier celle des jeunes. Le chômage de longue durée atteint des niveaux élevés et l'intégration des immigrants qui viennent s'installer dans RUP Guyane se heurte à l'insuffisance des moyens et des infrastructures.

23- Selon une étude de la BEI sur la région Caraïbe (dont les pays du programme Amazonie font partie à l'exception du Brésil), les "**phénomènes naturels extrêmes**" sont le plus grand **défi auquel les Caraïbes sont confrontées** Qu'il s'agisse de la sécheresse ou des précipitations diluviennes, ces phénomènes mettent gravement en péril la santé, la productivité économique, l'agriculture et la qualité de vie. L'augmentation des températures de l'air et des mers rend le climat instable, ce qui compromet la sécurité alimentaire et entraîne une résurgence du paludisme ainsi que de nouvelles maladies, comme le Zika. Les **infrastructures** telles que les routes, les ponts, les protections contre les crues de mer ou de rivière et les réseaux de transport et de distribution d'eau et d'électricité mais aussi les infrastructures sociales, comme les écoles, les hôpitaux et les centres de santé subissent les conséquences de ces phénomènes. La résolution de la problématique de gestion des déchets requiert également la mobilisation de fonds considérables.

24- Il est enfin très difficile d'effectuer des comparaisons entre la situation des pays de l'UE et les pays tiers tant les données statistiques divergent dans leur conception, en particulier dans la définition des indicateurs internationaux et européens .

C. Dimension territoriale et aspects socio-économiques de la zone de coopération

25-Pour la Guyane ainsi que pour les pays tiers du Suriname, du Guyana et du Brésil certains indicateurs socio-économiques affichent des valeurs globalement inférieures aux valeurs moyennes pour l'Union européenne. Le PIB reste peu élevées la Recherche-Développement est pratiquement inexistante. La formation et la qualification en particulier des jeunes présentent des niveaux préoccupants, tout comme l'illettrisme. Conséquence de cette situation, le chômage atteint un niveau particulièrement élevé en Guyane.

	EUR 28	Guyane	Suriname	Guyana	Brésil
PIB/habitant (en dollars, prix courants 2018)-	42293	14800 (2017)	15498	8569	16068
Population de 18-24 ans quittant le système scolaire précocement (% , 2016)	10.6	31.0 69% des 18-24 ne sont pas scolarisés	T13.2 (2015) Très faible taux de scolarisation	5.8 (2012) Très faible taux de scolarisation	3;7 (2016)
Personnes en âge de travailler ayant terminé des études supérieures (% , 2018)	32,3	21,1	Données non disponibles	Données non disponibles	13,6 (2015)
Taux de chômage (% , 2017)	7.6	22 %	9%	11%	13%
Taux de chômage des jeunes 15-24 (% , 2018)	17.1	39,2 %	15,9	22,6%	28,6
Intensité R/D (2015)	2.03 (2016)	Données non disponibles	Données non disponibles	Pas de données disponibles Données non disponibles	1,3(2016)

Table 1 : Principaux indicateurs socio-économiques.

Source : Eurostat, annuaire de statistiques régionales, 2018, Banque mondiale, Index mundi, "censo escolar Brazil"-INEP, DG Regio-B1

(2017)	UE	France	Suriname	Guyana	Brazil
GNI per capita (2018)	44270	46900	13420	8570	15820
Espérance de vie (2017)	80.9	82,7	71,5	66,8	75,7

Table 2 : Indicateurs socio-économiques

Source : Eurostat, annuaire de statistiques régionales, 2018, Banque mondiale, Index mundi, DG Regio B1"

C.1 - La RUP Guyane

26-La Guyane se situe au nord-est du continent sud-américain et s'intègre dans le plateau des Guyanes, qui s'étend du sud du Venezuela au nord-est du Brésil. D'une superficie de 83 846 km², la Guyane constitue la plus vaste région française (16% de l'Hexagone), recouverte à 90% par la forêt amazonienne de 8 000 000 hectares.

27-À l'ouest se situe le Suriname avec 520 kms de frontière commune sur le fleuve Maroni et, enfin au sud et à l'ouest, le Brésil avec lequel la Guyane partage 580 kms de frontière.

28-Le territoire souffre d'un triple enclavement :

- le premier de par son éloignement avec la métropole,
- le second du fait qu'il s'agisse du seul territoire européen sur le continent sud-américain, les relations avec les pays voisins étant rendues difficiles non seulement par la différence des réglementations mais également en raison du manque d'infrastructures d'interconnexion,
- Le troisième enclavement est imputable à la géographie de la région, la forte couverture forestière entraînant d'une part la concentration de l'essentiel de la population le long du littoral et d'autre part un accès difficile aux communes de l'intérieur.

29-La Guyane possède un patrimoine naturel forestier et marine exceptionnel. Le Parc Amazonien de Guyane s'étend sur 3,39 millions d'hectares. Les cordons sableux pour la nidification des tortues marines sont mondialement connus. La Guyane est bordée par l'Océan atlantique sur 320kms environ et dispose d'une zone économique exclusive de 126 000 km².

30-La Collectivité territoriale de Guyane présente un PIB par tête inférieur à la moyenne européenne. Le taux de chômage est élevé, même très élevé pour les jeunes, de l'ordre de 39%. Le taux de chômage est sûrement supérieur à la moyenne européenne qui se trouve à 7,6%. Selon les données IEDOM en 2015, les services marchands contribuent pour 44% de la valeur ajoutée suivie du tertiaire non marchand.

31-Le tissu entrepreneurial est composé d'entreprises de moins de 10 salariés. Le secteur de la construction civile est un moteur de croissance en matière de logement sociaux et infrastructures publiques.

32-Le Centre Spatial Guyanais (CGS) construit en 1965 à Kourou s'étend sur environ 700 km² et regroupe l'ensemble des infrastructures de lancement exploitées par Arianespace. Le secteur spatial génère 28% de la production en Guyane et 79% des exportations des biens et des services. En 2017 Arianespace représentait plus de 50% des lancements du marché commercial et contribuait à hauteur de 15% de la création de richesse en Guyane. Ce secteur demeure toutefois dépendant de l'action des Etats qui commanditent les lancements.

33-La Guyane présente une population multiculturelle et jeune de 236 250 habitants dont environ 44% a moins de 20 ans et seulement 6,6% plus de 60. Néanmoins, environ 20% de la population souffre d'illettrisme et deux guyanais sur cinq éprouvent des difficultés face aux fondamentaux de l'écrit. Une personne sur cinq cumule des difficultés d'expression écrite, orale et de calcul. Les personnes plus âgées et les femmes sont les plus touchées par ce phénomène.

34- Le territoire manque d'infrastructures de base, notamment en matière de distribution et d'assainissement d'eau et les équipements pour la gestion des déchets souffrent d'importants retards. En matière de santé, certaines spécialités médicales sont insuffisamment représentées. La majorité des professionnels de la santé sont âgés et se concentrent sur Cayenne..

35-Les flux d'immigration vers la Guyane en provenance de 193 pays différents sont considérables. L'insertion sociale des migrants pose de nombreux problèmes, comme le manque de logements, la présence de logements illicites, les problèmes sanitaires et l'absence de couverture des frais médicaux (Voir points 76-79).

C.2 Le Suriname

37-La population du Suriname s'élève à 563,402 habitants. L'économie de ce pays ACP repose en grande partie sur l'industrie extractive de la Bauxite, de l'or et du pétrole qui représentent 80% des exportations. Avec une couverture forestière de 94% du territoire national, le Suriname est l'un des pays les plus verts de la planète et l'un des rares pays forestiers tropicaux au monde à avoir un statut de grande couverture forestière et de faible déforestation (HFLD). En conséquence, environ 15 millions d'hectares sont encore boisés. Cependant, l'exploitation minière, l'utilisation non durable des forêts de mangroves et la déforestation constituent des menaces majeures pour la biodiversité du pays et affectent les moyens de subsistance de la population locale. L'impact de la production minière sur la déforestation devrait augmenter dans un proche avenir, car les opportunités économiques alternatives restent limitées. Environ 90% de la population vit le long de la région côtière, tandis que la forêt tropicale humide de l'arrière-pays est peuplée principalement des peuples autochtones.

38-Depuis 2016, le Suriname traverse une forte récession. La chute des prix internationaux de l'or et du pétrole et la cessation de la production d'aluminium ont entraîné d'importants déficits budgétaires et courants.

C.3 - Le Guyana

39-Le Guyana est peuplé de 777,859 habitants. Le chômage des jeunes y est très élevé. Le secteur agricole représente presque 30% du PIB et l'économie est dépendante des exportations de cinq marchandises : l'or, la bauxite, la crevette, le bois et le riz. La croissance économique devrait atteindre 3,4% en 2018, sous l'effet de la vigueur persistante des secteurs de la construction et du riz et de la reprise de l'extraction aurifère. Le démarrage de la production de pétrole en 2020 sera un tournant très important pour l'économie du pays. Le Guyana-EU Voluntary Partnership Agreement. a été récemment signé et deviendra un des instruments principaux de la coopération de l'UE avec le Guyana. Le pays aura toujours besoin d'un accompagnement de l'UE pour améliorer la gouvernance et la protection des ressources naturelles.

C.4 - Le Brésil

41-La population du Brésil s'élève à 207,833,823 habitants. Le Brésil du Nord, composé de trois Etats qui font partie du Programme Amazonie : (le Pará, l'Amapá et l'Amazonas), est caractérisé par une économie plus agricole avec 25% des emplois contre 16% en moyenne au Brésil et moins industriel (10% des emplois contre 13%). Les trois Etats représentent seulement 7% de l'industrie brésilienne. Le Brésil est un pays administrativement très décentralisé ce qui fait que les régions devraient avoir leurs propres budgets. Néanmoins, ces Etats du Brésil sont très pauvres et ne disposent pas suffisamment de fonds propres pour financer la coopération dans le cadre du PO Amazonie.

42-L'économie de l'Amapá est constituée à 87% par le tertiaire, à 10% par l'industrie et à 3% par l'agriculture. Les secteurs à fort potentiel sont le bois, la pêche, l'agro-alimentaire, l'industrie minière et le tourisme.

43-L'économie de l'Amazonas est constituée à 26% par le tertiaire, à 70% par l'industrie et à 4% par l'agriculture. L'activité est caractérisée par le pôle naval, la pêche, l'agriculture, l'industrie minière et des secteurs comme l'électronique, la mécanique, la chimie, le thermoplastique.

44-L'économie du Pará est constituée à 52% par le tertiaire, à 41% par l'industrie et à 7% par l'agriculture. Elle est dynamisée par des secteurs tels que la logistique, la tôlerie, la chimie et l'agriculture.

45-Le Brésil est l'économie la plus importante d'Amérique latine et le marché le plus important pour l'UE en Amérique latine. Ses échanges avec l'UE représentent 33,6% des échanges totaux avec la région (2014). En ce qui concerne les investissements, le Brésil détient 55% de l'ensemble des stocks d'investissements de l'UE en Amérique latine (2013).

D. Programmes de coopération territoriale FEDER 2007-2013 et 2014-2020

46-Le Programme de coopération territoriale Amazonie (Programme Amazonie) est un programme de coopération FEDER de 18,9 millions d'Euros qui permet la coopération entre la RUP Guyane et deux ACP, le Suriname et le Guyana et avec un pays tiers, le Brésil (les Etats du Pará, de « l'Amazonia" et de l'Amapa). La coopération est à la fois transfrontalière et transnationale. La zone géographique de ce programme se situe à plus de 7000 kms de la métropole. Ces pays à l'exception du Brésil sont des Etats de la zone Caraïbe.

47-Le programme de coopération Territoriale Amazonie en cours (Programme Amazonie) est le fruit d'un travail collaboratif, mené par la Région Guyane, autorité de gestion du Programme et des partenaires, tant en Guyane (Etat, Conseil Général et Centre National pour les Etudes Spatiales) qu'avec les Etats partenaires (Suriname, états brésiliens du Para, de l'Amapa et de l'Amazonas et le Guyana).

48-Sa stratégie est définie dans le cadre fixé par la Stratégie Europe2020 et l'accord de Partenariat entre la France et la Commission européenne. Elle a pour objectifs d'apporter une réponse aux besoins de développement partagés de l'espace de coopération. Le Programme Interreg Amazonie 2014-2020 est en effet la transposition en Amérique du Sud des dispositions de l'Accord de partenariat entre la France et la Commission Européenne et vise l'intégration de la RUP la Guyane avec les pays voisins (ACP et pays tiers). Ce programme est très focalisé sur la problématique liée à la géographie de l'Amazonie, territoire commun aux 4 pays.

D1. Enseignements tirés de la précédente période de programmation et de la période en cours

49-Le PO Amazonie 2007-2013 a programmé 22 projets principalement sur les axes dédiés à la structuration des territoires pour un développement durable (10 projets, soit 53% de l'enveloppe FEDER-CTE) et au développement des activités économiques et de l'attractivité de la zone (9 projets, soit 30% du FEDER-CTE).

50-La programmation 2014-2020 a eu comme principaux objectifs tout d'abord l'amélioration de l'information des partenaires et des porteurs de projets, compte tenu de l'importance de l'illettrisme dans la région, les porteurs des projets ayant souvent des difficultés à comprendre les procédures à suivre. L'amélioration du système de suivi des dossiers et de la piste d'audit, pour limiter l'impact d'un éventuel turn-over constitue un autre objectif à atteindre. Les thématiques choisies ont été celles dédiées au développement des entreprises, au développement durable, à la compétitivité des PME, à la préservation des patrimoines naturels et aux rapprochements culturels.

51-Une nouvelle thématique est apparue, à la demande des partenaires du programme et de la société civile: les problématiques sanitaires et sociales.

52-La structuration des territoires (thématique qui a permis de financer la phase 1 de l'aménagement des berges du Maroni ainsi que les premières études sur le nouveau bac) "devient" le grand sujet des Axes 1 et 2.

53-Les objectifs du programme 2014-2020 s'inscrivent dans la continuation du programme précédent. Cependant, la nouveauté concerne la mise en place d'une dynamique de rapprochement entre le FED et le FEDER (voir point 61). La programmation 2014-2020 a tiré parti des enseignements de la précédente programmation avec une plus grande concentration thématique, visant à éviter la dispersion du financement, la fluidification des démarches administratives pour encourager les porteurs privés à se porter candidats (et à remonter plus souvent leurs dépenses) tout en limitant les délais de traitement, l'introduction des thématiques sanitaires et sociales.

55-Le rapport d'évaluation du programme 2014-2020 est encore en cours de finalisation. Néanmoins, l'exercice de performance de 2019 montre que des indicateurs du cadre de performance présentent des valeurs encore nulles (valeur «0 »), par rapport aux objectifs intermédiaires fixés pour 2018. C'est le cas des axes prioritaires 7 et 8 "améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transnationale." Pour l'axe prioritaire 1 « renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace de coopération transfrontalier » et l'axe prioritaire 3 "protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier" le niveau d'exécution est encore très insuffisant.

D2 .Fiche du programme Amazonie 2014/2020.

Le choix des priorités pour la programmation en cours reflètent les leçons tirées de la programmation 2007-2013 et sont résumés dans la fiche qui suit.

54- Le Programme Opérationnel Interreg Amazonie 2014-2020, financé à hauteur de 18,9 M€ par le FEDER, est un document unique comportant deux volets :

Un volet transfrontalier entre la Guyane, le Suriname et l'Amapa (14,1M€) ;

Un volet transnational entre la Guyane, le Suriname, l'Amapa, le Para et l'Amazonas et le Guyana (4,8M€). Le Guyana est un nouveau partenaire du Programme Opérationnel et permet au Programme de compléter maintenant l'espace géographique naturel du plateau des Guyanes

Les axes de la stratégie du Programme Amazonie sont communs aux deux volets (transfrontalier et transnational du Programme) ; néanmoins, ils peuvent avoir une déclinaison transfrontalière et/ou une déclinaison transnationale différentes, reflétant les spécificités de chaque volet du Programme de coopération (celles-ci sont présentées plus en détail pour chaque axe dans la section 2 du Programme).

La stratégie du Programme Opérationnel Amazonie 2014-2020 s'articule autour de huit axes:

Axe 1 et Axe 2 – Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace de coopération (Objectif thématique n°7)

Axe 3 et Axe 4 – Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération (Objectif thématique n°6)

Axe 5 et Axe 6 – Réponses aux problématiques sanitaires et sociales caractéristiques de l'espace de coopération (Objectif thématique n°9)

Axe 7 et Axe 8 – Développement de conditions favorables aux échanges et à la croissance économique dans l'espace de coopération (Objectif thématique n°3)

Financement

Le programme est doté d'une enveloppe FEDER de 18 899 049 € Au regard de cette dotation et des défis à relever (cf. supra.), le programme a fait le choix de concentrer son intervention sur quatre priorités d'investissement :

6 291 000 € (soit 33,3% des fonds FEDER de l'ensemble du PO) sont alloués à l'objectif thématique 7 et doivent permettre de contribuer au renforcement de la mobilité au sein de l'espace de coopération (Axe 1 et 2)

4 975 000 € (soit 26,3% des fonds FEDER de l'ensemble du PO) sont alloués à l'objectif thématique 6 et doivent permettre de renforcer la protection, la gestion et la valorisation de la biodiversité au sein de l'espace de coopération (Axe 3 et 4)

4 905 000€ (soit 26% des fonds FEDER) sont alloués à l'objectif thématique 9 et doivent permettre de contribuer au développement de réponses adaptées aux problématiques sanitaires et sociales de l'espace de coopération (axe 5 et 6).

1 228 049€ (soit 6,5% des fonds FEDER) sont alloués à l'objectif thématique 3 et doivent permettre d'améliorer les conditions cadre des échanges économiques et de renforcer l'innovation au sein de l'espace de coopération (axe 7 et 8).

E. Organisations internationales régionales de l'espace géographique du Programme Amazonie

56-Il existe plusieurs instances de concertation de la coopération transfrontalière entre la Guyane et ses voisins transfrontaliers :

- la Commission mixte franco-brésilienne ;
- le Conseil du fleuve de l'Oyapock ;
- la Commission mixte franco-surinamaise ;
- le Conseil du fleuve (sur le Maroni)

57-Un nombre significatif d'organisations internationales mobilisent de fonds dans l'espace géographique du PO Amazonie. Ces fonds sont destinés en grande partie à la conservation du patrimoine naturel de la région et au soutien de son développement économique et social. Une attention toute particulière est donnée au projet "Guyana Shield facility" GSP de l'UNPD "the United Nations Development programme "qui a pour but de gérer et préserver la forêt et la biodiversité de l'Amazonie dans la région concernée.

58-L'UE cofinance le Programme Opérationnel FEDER-FSE Guyane Conseil Régional 2014-2020 pour un montant de 400 millions d'euros dont 338 millions € du FEDER et 53 millions du FSE. Ce programme a c pour but d'aider la région à accroître le taux d'emploi, à augmenter sa capacité d'innovation et à améliorer la compétitivité du secteur privé ainsi qu'à développer l'économie numérique en utilisant les technologies de l'information et de la communication comme vecteurs pour l'inclusion sociale et pour un meilleur accès à ce territoire éloigné. Le programme aide également la Guyane à faire face à sa croissance démographique en mettant ses infrastructures à niveau et en favorisant un développement durable et intégré en milieu urbain. La préservation de la biodiversité est aussi un des objectifs de ce programme.

59-Le programme de coopération "INTERREG V Caraïbes", dont la zone de coopération s'étend jusqu'au nord du Brésil (Guyana, Suriname, Guyane Française, Amapa, Para, Amazonas) a une enveloppe financière de 64,2 millions d'euros FEDER pour la période 2014-2020 Ce montant concerne la coopération entre les régions ultrapériphériques de la Guadeloupe, Guyane, Martinique et Saint Martin et une quarantaine de pays tiers et de pays ou territoires d'outre-mer (PTOM) du bassin caribéen.

60-Le programme se décline en six priorités stratégiques : renforcer la compétitivité des entreprises, renforcer la capacité de réponse aux risques naturels, protéger l'environnement culturel et naturel en améliorant la gestion des espaces vulnérables ou protégés et en développant conjointement un tourisme durable dans les Caraïbes, répondre aux problématiques communes de santé. Un objectif est de soutenir le développement des énergies renouvelables avec les pays de l'OECD. Un autre objectif est de renforcer le capital humain par le développement de la formation en langues pratiquées dans les Caraïbes (anglais, espagnol, français) et de la mobilité étudiante et professionnelle au sein des Caraïbes.

61-Dans le cadre du Programme Amazonie FEDER 2014-2020 le Suriname et la Guyane française ont lancé un projet transfrontalier pour la construction d'un nouveau ferry sur la rivière Maroni, avec le soutien financier conjoint du FED et du FEDER pour établir une liaison par bac entre Albina (SR) et Saint Laurent du Maroni (Guyane française). Le FED

participera au financement du projet pour la partie du Suriname. Ce financement provient de l'enveloppe financière du Programme Indicatif Régional des Caraïbes et cette action est incluse dans le prochain programme régional 11ème FED "Wider Caribbean" (dont l'adoption est espérée avant la fin de 2019). La gestion se fera selon les dispositions applicables au FEDER en plus des dispositions du FED faisant suite à l'adoption d'une décision de financement pour la gestion indirecte du fonds FED à la CGT (la collectivité territoriale de Guyane, l'Autorité de gestion du programme). Ainsi, ce projet serait partagé en (au moins) deux "opérations"/composantes clairement identifiables, chacune étant financée par une source de financement différente (FED/FEDER)). La convention de financement n'est pas encore signée (voir point 21).

62- Le Suriname et le Guyana, les deux pays ACP sont éligibles au 11ème FED. Le Suriname est signataire de l'Accord de Cotonou et de l'Accord de partenariat économique régional (APE) UE-CARIFORUM (non encore ratifié par le Parlement, mais appliqué à titre provisoire). Le CARIFORUM fait référence à l'Organisation comprenant des Etats ACP des Caraïbes signataires de l'Accord de Georgetown. Le CARIFORUM est composé de 79 Etats africains, des Caraïbes et du Pacifique. Tous les Etats participants au CARIFORUM, à l'exception de Cuba, sont signataires de l'accord de partenariat ACP-UE ou « Accord de Cotonou » et de l'APE,. Le Etats membres du Forum des Caraïbes des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (CARIFORUM) ou Forum des États des Caraïbes sont: Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, Cuba, Dominique, République dominicaine, la Grenade, le Guyana, Haïti, Jamaïque, St; Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, **le Suriname** et Trinité-et-Tobago.

64-Pour le Suriname, le programme indicatif national (PIN) du 11ème FED pour 2014-2020 (13,8 millions d'euros) a défini l'agriculture durable comme secteur prioritaire ainsi que la protection des écosystèmes. Le domaine prioritaire défini pour le support financier EU au Suriname comprend l'environnement et le changement climatique.

63-Un des exemples tangibles de l'impact du 10^{ème} FED (2007-2013) sur le Suriname a été la "Réhabilitation de la connexion de route est-ouest : Meerzorg-Albina", dotée d'un budget de 17,5 millions d'euros. Le projet de route de transport - reliant le Suriname et la Guyane française - a été entrepris en collaboration avec la Banque Interaméricaine de développement (BID) et l'Agence Française de Développement (AFD) (chacun finançant différents tronçons de la route).

64-Lle Guyana est signataire de l'Accord de Cotonou et de l'Accord de partenariat économique (APE) UE-CARIFORUM de 2008. Le PIN du 11ème FED a été signé en 2014. L'objectif général du programme du 11ème FED est de promouvoir les pratiques de gestion des risques de catastrophes, par le biais d'une approche de GIZC "Maritime spatial planning and integrated costal management"). Cela comprend des mesures visant à soutenir la mise en œuvre le politique nationale de 2015, notamment l'harmonisation du cadre juridique, l'élaboration de politiques actualisées de gestion des risques de catastrophe et la coordination renforcée des agences, ainsi que la défense maritime et fluviale.

65-Le gouvernement guyanien a bénéficié d'un certain nombre de projets et de programmes de soutien de l'UE dans le domaine de la défense maritime et fluviale. Le 8ème FED se concentrait sur la reconstruction de sections critiques de digues, le 9ème FED a proposé un programme de maintenance durable associé à un renforcement des capacités et à un renforcement des institutions afin de développer les capacités de gestion locales dans le

secteur de la défense de la mer. Le 10ème FED a apporté son aide par le biais d'un programme d'appui budgétaire sectoriel avec un certain nombre d'indicateurs cibles, liés à l'élaboration de politiques, au renforcement des capacités et à la planification des investissements tenant compte des risques. L'élévation du niveau de la mer constitue un défi de taille pour le petit pays, le Guyana, par rapport à d'autres pays d'Amérique du Sud. La zone côtière de 425 kms, une ceinture agricole fertile, où vit 90% de la population guyanaise, se situe à 2 mètres sous le niveau moyen de la mer. L'UE soutient et prévoit de continuer à soutenir les efforts d'adaptation des Guyanes au changement climatique. Dans ce contexte, le 11ème FED a identifié l'adaptation au changement climatique comme une priorité, avec une enveloppe de 34 millions d'euros. Le gouvernement devra s'attaquer aux principales faiblesses de l'infrastructure du Guyana (notamment des routes, de l'électricité, de l'irrigation, de l'assainissement et du logement) et de la politique commerciale.

66-Ces deux pays sont membres des deux organisations économiques régionales des Caraïbes partenaires du programme : l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC), et le CARICOM (Caribbean Community). Le Caribbean Forum CARIFORUM fait désormais partie des partenaires du Programme Amazonie. Deux de ses pays membres font partie de la zone de coopération (Suriname et Guyana).

67-La Banque Interaméricaine de Développement (BID) opère aussi dans cette région. Le premier projet de la "Facilité d'investissement dans les Caraïbes" (CIF) pour le Suriname a été approuvé en 2015 avec une contribution de l'UE de 5 millions d'EUR et à un prêt à l'énergie de 27,56 millions d'EUR, intitulé "Soutien à l'amélioration de la durabilité du service d'électricité", géré par la BID. La contribution de la CIF finance la promotion des énergies renouvelables et de l'électrification rurale dans le pays.

68-Un deuxième projet de la CIF a été approuvé au cours du dernier trimestre de 2017 pour un approvisionnement en eau durable (subvention de 3,2 millions d'euros, prêt de 15,79 euros). L'objectif général du projet est de favoriser l'accès à des services d'approvisionnement en eau sûrs et durables sur le littoral du Suriname.

69-Un troisième projet de la CIF a été signé fin 2018 (accord de contribution avec la BID) pour un montant de 2,15 millions d'EUR destiné à soutenir le Programme de compétitivité de l'agriculture. Pendant la mise en œuvre, des liens seront établis avec le SAMAP en cours (mis en œuvre par la FAO).

70-Le Guyana bénéficie aussi d'un ensemble de programmes régionaux, notamment pour le "changement climatique, la promotion des exportations » (CEDA), la réforme fiscale. Le Guyana bénéficie d'une série de programmes régionaux entre autres, the "Environnemental Protection Agency"(EPA), the export promotion (CARTAC), Crime & Security (IMPACS, CFATF).

71-Le Brésil ne bénéficie plus de la coopération bilatérale avec l'UE. Les relations entre l'UE et le Brésil s'inscrivent dans le « partenariat stratégique » lancé lors du premier sommet UE-Brésil (Lisbonne, 2007). Le partenariat stratégique repose sur des valeurs communes, le respect de la démocratie, les droits de l'homme et la prééminence du droit. Les thèmes centraux du partenariat incluent, entre autres, le multilatéralisme effectif, le changement climatique, les énergies renouvelables, la lutte contre la pauvreté, le processus d'intégration du Mercosur et la stabilité et la prospérité de l'Amérique latine.

72-Le dernier sommet UE-Brésil s'est tenu à Bruxelles en 2014 et l'UE et le Brésil ont convenu de renforcer le partenariat et d'intensifier le dialogue sectoriel dans les 33 domaines prévus dans le PAC. Depuis lors, en raison de l'instabilité politique, aucun autre sommet n'a eu lieu.

73-Le Brésil bénéficie aussi des programmes de coopération régionale pour l'Amérique latine (AL) avec la participation de l'UE. Avec 805 millions d'euros, le montant prévu pour le programme indicatif pluriannuel (PIP) 2014-2020 a considérablement augmenté par rapport à la période précédente. Les priorités du PIP sont le lien sécurité-développement ; la bonne gouvernance, la responsabilité et l'équité sociale; la croissance inclusive et durable, la durabilité de l'environnement et le changement climatique et enseignement supérieur via Erasmus + 2014-2020.

74-L'EuroClima +: est conçu pour contribuer à un développement de l'Amérique latine durable sur le plan environnemental et plus résilient au changement climatique. Plus spécifiquement, EUROCLIMA + soutient les pays d'Amérique latine dans la mise en œuvre des engagements relatifs au changement climatique - contributions déterminées au niveau national (CDN) - souscrits lors de la signature de l'Accord de Paris sur le changement climatique. Il profiterait aux 18 pays d'Amérique latine grâce à une approche participative et axée sur la demande. EUROCLIMA +, par l'intermédiaire de ses cinq agences d'exécution (l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le développement (AECID), l'Agence allemande (GIZ), l'International and "Ibero-Américaine foundation" (FIIAPP), l'Agence Française de développement (AFD) et l'Agence Expertise France. Ces projets sont sélectionnés au moyen d'appels à propositions soumis en 2018. De plus, d'autres programmes participent au développement du Brésil comme Jean Monnet (PI funding) le programme EU LAIF et network " Européen and Latin America" (ELAN) dont l'objectif est de créer des synergies entre l'innovation sur les écosystèmes de l'UE avec ceux de l'Amérique Latine et les Caraïbes.

F. Migrations dans le Territoire RUP Guyane

75-Très peu d'informations récentes et exhaustives sont disponibles sur les flux migratoires vers la Guyane. Les populations issues des autres territoires de la zone de coopération (le Brésil, le Suriname, le Guyana) sont comparativement moins nombreuses que celles provenant de Haïti et/ou non répertoriées officiellement. Pour les demandeurs d'asile qui se font connaître, 88,5% d'entre eux venaient d'Haïti (chiffre de l'Office Français de protection des Réfugiés et Apatriés -OFPRA - 2016). Les demandes d'asile ont très fortement augmenté ces cinq dernières années, et elles représenteraient plus de 5% de la population guyanaise. En 2018 près de 2246 demandeurs d'asile sont rentrés en Guyane dont 33% Brésiliens 38%, Surinamais et 19% Haïtiens.

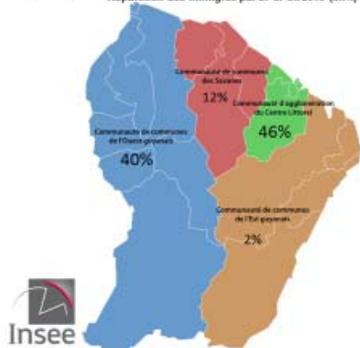
76-A côté de la migration légale, un rapport du Sénat français estime qu'entre 30 000 à 50 000 personnes vivent illégalement sur le territoire de la Guyane.. En 2019, 1080 expulsions ont été réalisées concernant 44% Brésiliens 35% des Surinamais et 14% Haïtiens. La traite des êtres humains devrait être analysée ainsi qu'examiner les possibilités de coopération avec le PACTO, le Programme Europa/pays Latino-Américain d'assistance contre le Crime Transnational Organisée.

77 –Tableaux d'immigration.

Six communes rassemblent plus de 8 immigrés sur 10

Attraction des communes urbaines, offrant des perspectives d'emploi

Répartition des immigrés par EPCI en 2015 (en%)



Six communes rassemblent 82% des immigrés du département en 2015

Commune	Ensemble de la population	Ensemble des immigrés	Part dans la population immigrée (en %)	Proportion d'immigrés par commune (en%)
Cayenne	57 614	16 690	22%	29%
Saint-Laurent	43 600	12 373	16%	28%
Régina	946	345	14%	35%
Matoury	32 427	9 828	13%	30%
Kourou	26 221	8 076	10%	31%
Maripasoula	11 856	5 750	7%	48%

Une présence hétérogène

- Massive sur l'île de Cayenne et Saint-Laurent (29 000 personnes)
- Un effet orpaillage certain dans le sud-ouest
- Un effet frontalier à Régina

Un effet certain sur la composition de la population

- Dans l'ouest et les Savanes (34% et 30% de la population)
- Augmentation de la proportion d'immigrés dans le Centre Littoral : 23% en 1999 à 27% en 2015

Tableau 2 Insee : "les immigrés en Guyane"

Les immigrés sont moins en emploi

Un taux d'emploi plus faible qu'en moyenne régionale

Population active : davantage de chômage

- 51% de chômeurs contre 35% en population générale (au sens du Recensement)
- Un chômage en hausse de 3,5 points depuis 1999

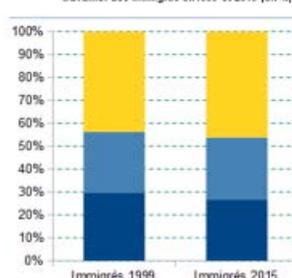
Davantage d'inactifs chez les immigrés

46% contre 39% en population générale

2015	Immigrés	Ensemble de la pop.
Taux d'activité	54%	61%
Taux d'emploi	27%	40%
Taux de chômage	51%	35%

1999	Immigrés	Ensemble de la pop.
Taux d'activité	56%	61%
Taux d'emploi	30%	42%
Taux de chômage	47%	30%

Décomposition de la population en âge de travailler des immigrés en 1999 et 2015 (en %)



Source : Insee, Recensements de la population

Tableau 3 Insee Tableau 2 Insee : " les immigrés en Guyane"

78-Pour la période 2014-2020, l'Union européenne a mis en place deux fonds spécifiques pour gérer ces flux migratoires et l'intégration des migrants :

Le Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI, 3.137 millions EUR) qui soutient notamment la migration légale vers les États membres en fonction de leurs besoins économiques et sociaux, et qui promeut l'intégration effective des ressortissants de pays tiers.

Le Fonds Sécurité Intérieure (FSI, 3.800 millions EUR).

G. Objectifs stratégiques et objectifs spécifiques

79-Ce chapitre présente une analyse par objectifs stratégiques de la proposition de règlement FEDER et des objectifs spécifiques pour INTERREG (règlement INTERREG) et présente des orientations stratégiques du programme 2021-2027 à partir des objectifs stratégiques de la proposition de règlement portant sur les dispositions communes, des objectifs spécifiques du règlement FEDER et sur la base des différents travaux d'évaluation du programme 2014-2020. Le diagnostic des besoins de la région résumée dans le point 23 servent aussi d'orientation stratégique des investissements FEDER.

80-« Une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante » («OS 1»)

L'intensité R/D étant faible par rapport à la moyenne européenne, comme indiqué dans le chapitre précédent, il convient d'encourager les investissements pour cet objectif notamment dans les programmes régionaux et les RIS. La performance du Programme Amazonie pour l'année de 2018 a montré qu'il n'y a pas eu de financement des projets dans le cadre des Axes 7 et 8 car les acteurs économiques de la région ne sont pas encore en mesure de présenter des projets pour aider les entreprises et contribuer à la croissance économique.

Les projets de ce type ne devront pas être financés dans le cadre du programme INTERREG Amazonie. Cela s'explique en raison de la dimension financière réduite du programme, le manque de R/D intensité entre les pays partenaires du programme, et encore la nécessité d'orienter le peu de fonds FEDER existants vers des priorités urgentes de la région telles que le climat et la connectivité régionale.

D'autre part, le FED n'a pas identifié comme prioritaire pour son action la thématique R/D-Innovation, ce qui ne permet pas de recourir au FED pour ce type de projet de coopération.

81-« Une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique, de la prévention et de la gestion des risques » («OS 2»):

L'importance de la forêt d'Amazonie a bien été soulignée lors du G7 qui a proposé un appui financier de près de 20 millions d'euros avec la création d'un fond spécifique pour l'Amazonie. Plus récemment, le 6 Septembre dernier, a été signé le Pacte pour l'Amazonie à Leticia (Colombie), où sept pays d'Amérique du Sud la Guyane et le Brésil se sont engagés à protéger l'Amazonie.

La protection de la biodiversité de la zone de coopération et la protection des forêts amazoniennes doivent être éligibles à grande échelle dans le futur programme ainsi que des mesures pour faire face aux catastrophes naturelles dans la région. Ce sujet est une plus-value importante pour la coopération réalisée dans un programme bâti autour de la problématique de l'Amazonie et de ses territoires enclavés (voir points 8-10 et 23, 28,29).

A ce titre, le projet Guyana Shield Facility (GSP) présente un potentiel d'alignement des fonds (NDICI et FEDER important) et doit être prospecté davantage dans l'optique des deux fonds.

La gestion des déchets constitue un grand problème de la région et doit être considérée comme thème prioritaire pour ce PO (voir points 13 et 34).

Etant donné le diagnostic de la zone, il convient de favoriser l'ensemble des priorités de cet objectif en y concentrant les investissements et les aides financières de la coopération sur la protection de la biodiversité de la forêt de l'Amazonie ainsi que la gestion des déchets.

82- Une Europe plus connectée par l'amélioration de la mobilité et de la connectivité régionale aux TIC» (OS 3»):

Cette thématique devrait être explorée dans le cadre de la coopération régionale notamment en raison des problèmes de mobilité dans la région et des grandes enclaves géographiques qui caractérisent cet espace de coopération. Sans connectivité il n'y a pas de coopération dans la région. Les grands fleuves de cette région structurent le territoire et organisent la vie économique et sociale des populations. Les familles, en particulier les familles marrons, sont installées sur les deux rives et échangent naturellement entre elles. La mobilité sur le fleuve trouve son fondement économique dans le système d'exploitation traditionnel de la terre par le système reposant sur des abattis qui nécessitent une agriculture itinérante en rotation. La mobilité est également très forte en matière de santé : il existe une importante mobilité de femmes surinamaises qui traversent le fleuve pour pouvoir accoucher à l'hôpital de Saint-Laurent du Maroni.

L'OS3 est celui avec l'OS2 qui offre le plus de possibilité de coopération dans cette région sur des thématiques communes et des financements croisés entre fonds NDICI et FEDER. Néanmoins la coordination et les résultats de cette coopération sont encore très faibles (voir point 61).

Etant donné le diagnostic de la zone, les enclaves géographiques qui caractérisent cet espace de coopération, la mobilité est par excellence l'outil de coopération dans le cadre de l'Amazonie.

83- « Une Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux » («OS 4»)

Les questions de formation et d'éducation sont très importantes dans la zone de l'Amazonie. Ces actions peuvent compléter celles de projets éligibles à d'autres objectifs. Il convient dès lors de rendre éligible la partie formation d'un projet éligible au titre des autres objectifs.

Il convient de chercher des synergies avec le Fonds Social Européen (FSE) dans le cadre de projets qui peuvent entrer dans le champ de la coopération territoriale. De même, des complémentarités pourraient être cherchées avec le programme Erasmus for Young Entrepreneurs

84- « Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières et des initiatives locales » («OS 5 »):

Il est très important de coopérer pour l'intégration sociale des immigrés dans les domaines de l'éducation, des soins médicaux et du logement convenable (voir points 35, 76-79).

Pour cela, il serait utile de faire usage des Groupements européen de coopération territoriale (GECTs). Ces groupements sont explicitement mentionnés dans le projet de décision du Conseil relative à l'association des PTOM (articles 81 et 84²). Le GECT est un instrument juridique européen conçu pour faciliter et promouvoir la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale. Contrairement aux structures qui régissaient ce type de coopération avant 2007, le GECT est une entité juridique et, à ce titre, permettra aux autorités régionales et locales et aux autres organismes publics de différents États membres de créer des groupes de coopération dotés de la personnalité juridique. Par exemple, un GECT ou un membre de GECT peut être :

- les États Membres
- les autorités régionales ou locales
- les associations
- tout autre organisme public

L'OS5 devrait permettre de répondre aux besoins de l'inclusion sociale des immigrés par le biais des actions locales, principalement dans le domaine de la santé et du logement dans les villes.

85-Objectif spécifique à Interreg « une meilleure gouvernance Interreg ».

La plateforme pour des projets communs FEDER/NDICI (ex FED) du programme actuel 2014-2020 doit être maintenue mais son champ d'action doit être étendu dans l'optique des deux fonds. Les programmes Interreg du volet 3 combinant des contributions du FEDER et d'un ou de plusieurs instruments de financement extérieur de l'Union sont mis en œuvre selon l'une ou l'autre des modalités suivantes qu'il faudra choisir lors de l'élaboration du futur programme.:

- gestion partagée;
- gestion partagée (FEDER par l'Etat-membre combinée avec la gestion indirecte pour les contributions d'un ou de plusieurs instruments de financement extérieur de l'Union ;
- gestion indirecte lorsque la totalité ou une partie du programme Interreg du volet 3 est mise en œuvre.

La plateforme devrait aussi identifier des projets financés par d'autres organisations internationales telles le Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM), la BID, la FAO, l'UNPD entre autres et établir une coopération entre tous.

Il est essentiel dans une zone de coopération ayant une population illettrée importante, d'aider les bénéficiaires pour l'instruction, la gestion et la présentation des projets ainsi que la présentation des résultats.

La gouvernance du programme pourrait prévoir explicitement la participation de représentants de la population autochtone autres que les représentants des gouvernements, due au rôle des populations indigènes dans la préservation de la biodiversité.

La plateforme FED/FEDER devra soutenir l'autorité de gestion dans l'exécution du programme et rassembler les acteurs communautaires, nationaux, régionaux ainsi que s'ouvrir aux principales parties prenantes en fonction des thématiques choisies. La plateforme s'avère très importante pour les projets de mobilité.

87-Objectif extérieur spécifique à Interreg « une Europe plus sûre et mieux sécurisée »

L'instabilité politique dans la région, la corruption et l'immigration clandestine entraînent des problèmes de sécurité nationale et transnationale. Les possibilités de coopération du FEDER avec el PAcCTO, le Programme Europa/pays Latino-Américain d'assistance contre le Crime Transnational Organisée devront être explorées.

Il est proposé de retenir cet objectif spécifique pour le programme 2021-2027 en vue d'établir une bonne coordination entre tous les organismes qui opèrent dans ce domaine même si d'autres fonds sont disponibles pour couvrir cette thématique.

H. Piste de réflexion sur des orientations stratégiques

88-Piste de réflexion stratégique – Concentration thématique accrue en partenariat avec le NDICI et les organisations internationales qui opèrent dans la région. Incorporation de la coopération dans les programmes régionaux de la Guyane.

1-La coopération dans la région du PO Amazonie est très difficile. La RUP Guyane doit mettre en œuvre une coopération avec des pays différents du point de vue économique, politique, culturel y compris le statut administratif. Sans compter les instances de concertation de la coopération transfrontalière qu'il faut consulter régulièrement, beaucoup de chemin est encore à parcourir au niveau de la coopération dans la zone géographique existante avant de penser à l'élargir à d'autres pays voisins.

2-En raison de sa dotation financière réduite, le programme Amazonie n'a pas vocation à financer de grandes infrastructures. Pour ces financements, d'autres fonds sont disponibles tant au niveau des RUPs que des organisations internationales.

3-Au vue des différents défis de la zone du programme, et des résultats de l'exercice de performance de 2019, il convient de centrer les investissements du programme Amazonie 2021-2027 sur les thématiques qui apportent une valeur ajoutée à la coopération tels que les OS 2, OS 3 (changement climatique et connectivité).

4. Une meilleure gouvernance dans une région présentant des multiples cultures, multiples systèmes juridiques, caractérisée par une grande instabilité politique, un taux d'illettrisme et des niveaux de corruption importants, sont des facteurs qui rendent la coopération transnationale indispensable. En conséquence les objectifs spécifiques à l'Interreg comme une "meilleure gouvernance Interreg" et une "Europe plus sûre et mieux sécurisée" doivent être retenus.

5- Il convient de se concentrer sur les acteurs qui présentent un réel potentiel de coopération pour la zone géographique dans les secteurs économiques et sociaux où cette coopération a une véritable valeur ajoutée. Cette valeur ajoutée est apportée par le transfert d'expériences et de connaissances ou la consolidation des activités et/ou des réseaux entre partenaires.

6-Suite à la publication du règlement COM (2018) 460 final Brussels, 14.6.2018, l'alignement des fonds FEDER et du NDICI (volet ex-FED, NDICI-Volet ENI) doit être anticipé dès l'élaboration des programmes. Il est donc indispensable de faire une analyse comparative des orientations des programmes du FEDER et des notes de concept pour les programmes NDCI ainsi que des différentes propositions de programme. Il convient d'associer les directions générales compétentes (REGIO, DEVCO) et le "European External Action Service" (EEAS) à l'élaboration des programmes.

7-Il convient aussi de trouver des synergies avec les programmes Euroclima+, (Horizon 2020), Erasmus pour jeunes entrepreneurs et projets LIFE pour la protection de la biodiversité et des forêts. Des synergies avec d'autres organismes internationaux comme la BEI, la BID, la FAO, l'UNEP, les Agences européennes, les organisations latino-américaines devraient être trouvées. Ces organismes apportent du soutien financier mais aussi de l'expertise et des réseaux de partenariat.

8-Les Documents de Stratégie Conjointe européenne ou les programmes indicatifs nationaux de la future période de programmation doivent intégrer un volet « intégration et coopération régionale ».

9-Afin de bénéficier d'un appui dans l'ingénierie des projets, les appels à projets doivent être ouverts à un ou plusieurs partenaires européens hors zone. Ils sont des centres de référence et disposent d'une expérience, d'ingénierie, de savoir-faire pour renforcer la qualité, le transfert de connaissances et d'expériences en promouvant la soutenabilité des projets.

10-Les appels à projet doivent être ouverts à tous ceux qui disposent d'une expérience d'ingénierie et de savoir-faire pour renforcer la qualité, le transfert de connaissances et d'expériences afin de consolider la soutenabilité des projets.

11- La stratégie Atlantique porte sur les côtes des 5 cinq États membres de l'UE qui ont une côte atlantique y compris la France. Cette stratégie qui ne dispose pas de fonds pourrait proposer le financement des projets sur la région littorale où se trouve la majorité de la population du Programme.

Réalisation du diagnostic territorial stratégique de la Guyane préalable à l'élaboration des programmes européens 2014-2020 (FEDER, FSE, FEADER et FEAMP) Préfecture de la Région de Guyane 2014-2020, Guyane , 2012.

Rapport final du programme Amazonie, période de programmation 2007-2013.

Rapport annuel d'exécution du programme Amazonie 2014-2020, 2018.

Programme de coopération Amazonie 2014-2020.

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN, AU COMITÉ DES RÉGIONS ET À LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT "Un partenariat stratégique renouvelé et renforcé avec les régions ultrapériphériques de l'Union européenne"+ Annexe, Strasbourg, 24 octobre 2017.

Draft Rapport d'évaluation intermédiaire du programme Programme Amazonie Aut 2018.

Union européenne –Programme Opérationnel FEDER-FSE Guyane Conseil Régional 2014-2020 11^{ème} FED Document de stratégie conjointe européenne Union Européenne-Suriname, 2018-2023.

11^{ème} FED Programme Indicatif National 2014-2020 (PIN), Union européenne –Guyana.

POLITIQUE EUROPEENNE DE VOISINAGE, PROJET DE PLAN D'ACTION MAROC POUR LA MISE EN OEUVRE DU STATUT AVANCE (2013-2017), 2013.

NOTE D'ORIENTATION POUR LE FINANCEMENT DE PROJETS COMMUNS FED-FEDER 2014 - 2020 "- Renforcer la coopération entre les Régions Ultrapériphériques de l'Union européenne, les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique et les Pays et territoires d'outre-mer voisins, 2014.

EUROSTAT, annuaires des statistiques régionales, 2018.

INSEE- Institut National de Statistiques et des Etudes Economiques, France

Banque européenne d'investissement, Rapport annuel 2017 sur l'activité de la BEI en Afrique, dans les Caraïbes et le Pacifique ainsi que dans les pays et territoires d'outre-mer, Luxembourg, 2018

Données IEDOM, banque de France , Nov. 2018

Propositions d'optimisation des fonds européens pour l'émergence de projets régionaux de gestion des déchets en faveur de l'économie circulaire dans les régions ultrapériphériques (programmations 2014-2020 et 2021-2027)

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Plan d'action pour une stratégie maritime dans la région atlantique. Pour une croissance intelligente, durable et inclusive /* COM/2013/0279 final Stratégie atlantique, DG Mar 2013



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE
POLITIQUE RÉGIONALE ET URBAINE

Le Directeur général

Bruxelles, le
MH - regio.ddg.d.1(2019)7073447

Monsieur l'Ambassadeur,

En mai 2018 la Commission européenne a présenté ses propositions de règlement pour l'objectif de coopération territoriale (INTERREG) de la politique de cohésion.

Afin d'assurer la mise en œuvre cet objectif, la Direction-Générale de Politique Régionale et Urbaine (DG REGIO) a procédé à l'élaboration de documents d'orientation concernant les programmes de coopération territoriale de la période 2021-2027.

Vous avez déjà été destinataires des documents d'orientation pour les programmes transfrontaliers dans lesquels votre pays participe. Nous vous faisons parvenir à partir de maintenant les documents d'orientation relatifs aux programmes transnationaux et aux régions ultrapériphériques (RUP) dans lesquels la France est impliquée.

Le document d'orientation qui vous est adressé présente une analyse des principales caractéristiques de la zone géographique du programme de coopération « Amazonie » et tire les leçons des précédentes périodes de programmation. En fonction de cette analyse et de cette expérience, le document d'orientation définit les objectifs stratégiques pour la coopération en 2021-2027 et les orientations qui en découlent.

Je me permets d'insister sur deux nouveautés importantes proposées par la Commission européenne pour la coopération territoriale des régions ultrapériphériques :

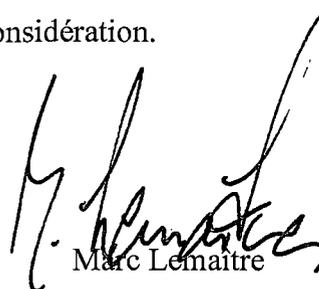
- d'une part, la création d'un cadre spécifique dans lequel la distinction entre volet transnational et volet transfrontalier est supprimée. Ce dispositif constitue une simplification considérable de l'architecture de ces programmes;
- d'autre part, l'intégration au sein de ces programmes des fonds de l'Instrument de Voisinage, de Développement et de Coopération Internationale destinés aux pays tiers aux côtés du Fonds Européen de Développement Régional bénéficiant aux RUP, ce qui facilitera la mise en œuvre de projets conjoints aux RUP et aux pays tiers.

Son Excellence M. Philippe LEGLISE-COSTA
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire
Représentant Permanent
Représentation permanente de la France auprès de l'UE
Place de Louvain 14
B-1000 Bruxelles

C'est donc un changement d'échelle significatif qui est proposé par la Commission pour la coopération territoriale des RUP avec leur voisinage qui devrait permettre de renforcer, avec des moyens renouvelés, leur intégration régionale.

Le document d'orientation ci-joint a pour objet de servir de point de départ pour les discussions entre les pays et régions de l'Union européenne participants, d'une part, et la Commission européenne, d'autre part. Il conviendrait que les discussions informelles débutent le plus tôt possible en vue de l'adoption du prochain programme fin 2020.

Veillez agréer, Excellence, l'expression de notre haute considération.



Marc Lemaître

Annexe: Document d'Orientation pour le programme de coopération
«Amazonie» 2021-2027